

Résumé.

Pour réduire le volume trop massif:

1. Bâtiment A :

- volumes de 4 étages.
- respect de la marge de 10 pieds à partir des trottoirs.
- utilisation de la pierre grise.
- pourcentage des pleins et des vides selon les règlements en vigueur.
- respect de l'alignement des maisons de la rue Saint-Marc pour la façade ouest du bâtiment.

2. Le couvent :

- conservation de toutes les parties du couvent(sauf les appentis), y compris l'aile de 1951-1952.

3. Bâtiment B :

Pour ce projet et pour ce projet seulement, modification du plan d'urbanisme pour les modifications suivantes :

- immeuble moins large dans l'axe nord-sud.
- construire l'immeuble le plus près de la rue Joseph-Manseau, en respectant la marge de 10 pieds du trottoir. et un peu plus au nord pour dégager la portion sud du jardin.
- permettre une hauteur dépassant 60 mètres pour rendre la silhouette de l'immeuble plus élancée et pour rentabiliser le projet.
- mettre l'immeuble sur pilotis pour protéger l'aile est du couvent.
- fenestration plus importante et revêtement contemporain.
- faire des vérandas (solarium quatre saisons) à la place des balcons.

4. Pieutage :

- si le pieutage est incontournable, ne pas commencer le pieutage avant 8h00 .

5. Favoriser le développement durable.